Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_080-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures (**1er juillet 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 25 juin 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, DUFOUR Gwénaëlle, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, GLEVAREC Frédéric, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, FERELLEC Christophe, CORRE Marion.

Étaient absents : TOULANCOAT Anthony, CHAMINAND Frédéric, THELLIEZ Nicole.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs :
L'HARIDON Lionel donne pouvoir à LE SANN Renan,
LAMBOLEY Annick donne pouvoir à COSQUER Marième,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LALLOUET Michèle,
CORRE Marion donne pouvoir à DEROUT Nathalie.

Secrétaire de séance : NOEL Bernard.

Était également présente : GUYAVARCH Isabelle (Directrice Générale des Services).

N° 2026-07-080 : Motion de soutien à la position de l'EPAGA relative au projet de révision 2026 des zones vulnérables aux nitrates

Rapporteur : BRABAN Tugdual

Le Conseil municipal de Châteauneuf-du-Faou a pris connaissance du projet de révision 2026 des zones vulnérables aux nitrates du bassin Loire-Bretagne, actuellement soumis à consultation, qui prévoit le déclassement des communes de Berrien, Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Lopérec, Plouyé et Saint-Rivoal.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_080-DE

Le Conseil municipal rappelle que les têtes de bassin des Monts d'Arrée constituent un secteur stratégique pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des équilibres écologiques du bassin de l'Aulne et de la rade de Brest. Elles jouent également un rôle essentiel pour l'alimentation en eau potable et pour l'ensemble des usages qui dépendent d'une eau de qualité.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'analyse réalisée par l'EPAGA, qui estime que ce projet de déclassement soulève notamment que les résultats de la campagne de surveillance 2022-2023, utilisés pour justifier ce projet, ont été obtenus dans un contexte météorologique exceptionnel marqué par une sécheresse hivernale susceptible d'avoir influencé les concentrations mesurées. L'EPAGA considère également que ce projet pourrait être difficilement conciliable avec les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne, les efforts engagés depuis plusieurs années pour réduire les flux d'azote vers l'aval du bassin versant, ainsi qu'avec les politiques publiques conduites en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Sans remettre en cause la nécessité d'une évaluation régulière du classement des territoires, le Conseil municipal estime que toute évolution de cette réglementation doit reposer sur des données robustes, représentatives d'une amélioration durable de la qualité des eaux, et demeurer cohérente avec les objectifs de protection de la ressource en eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Le Conseil municipal réaffirme son attachement à une gestion durable de l'eau, conciliant les activités agricoles, la protection des milieux naturels et la préservation des ressources indispensables aux générations futures.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Apporte son soutien à la position exprimée par l'EPAGA en faveur du maintien des communes concernées en zone vulnérable aux nitrates,
- Demande à l'État de renoncer au projet de déclassement des neuf communes des Monts d'Arrée concernées,
- Sollicite le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne pour qu'il mobilise le critère réglementaire de cohérence territoriale afin de maintenir l'intégralité de ces communes en zone vulnérable,
- Réaffirme son attachement à une politique ambitieuse de protection de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau potable,
- Décide de transmettre la présente motion au Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, au Préfet du Finistère, aux parlementaires du Finistère, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à l'EPAGA ainsi qu'aux collectivités concernées.

Vote	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
NOEL Bernard

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)